



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Convocation du :
19.09.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. PETIGNY Adjoint, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRIOT GAIDIOZ pouvoir à Mme DEPIERRE
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

ABSENT : M. LECOQ

SECRETARE DE SEANCE : M. CHUARD Valentin

***Création d'un poste dans le
cadre du plan «1 jeune,
1 solution»***

***Parcours Emploi Compétences
(PEC)***

Atelier municipal

Mme la Maire rappelle que le plan «1 jeune, 1 solution» s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 40 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 26 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

Mme la Maire propose de créer un poste dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution» (Parcours Emploi-Compétences) pour le service atelier municipal pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2023 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Décide de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC/CAE-CUI) au service atelier municipal pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2023 et pour une période de 12 mois.

Autorise Mme la Maire à signer les conventions avec la Mission Locale de Dole-Revermont et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 26 septembre 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Valentin CHUARD